



Joignez-vous à notre campagne pour les droits et la protection
des travailleurs et des travailleuses domestiques:

La fin de l'esclavage moderne

Plus de 100 millions de travailleurs et de travailleuses sont engagé(e)s pour accomplir des tâches au domicile d'un autre ménage aux quatre coins du monde. Ces travailleurs/euses domestiques sont chargé(e)s de nettoyer, de cuisiner, de faire la lessive, de s'occuper des enfants et des personnes âgées et de bien d'autres tâches. Leur travail est **sous-évalué, sous-payé, invisible et n'est pas reconnu ni respecté**. La majorité des travailleurs domestiques sont **des femmes (82%)**, dont un grand nombre sont des **migrants** ou des **enfants**.

Dans de nombreux pays, **les travailleurs/euses domestiques sont exclu(e)s de la législation du travail** et des régimes de protection sociale. Nombre d'entre eux se voient refuser le droit, aussi bien dans la loi que dans la pratique, de constituer un syndicat et d'y adhérer. Les mauvais traitements, l'exploitation, la violence, les abus sexuels et les violences physiques sont fréquents et demeurent, généralement, impunis.



L'agence de l'ONU qui traite des questions relatives au travail, l'Organisation internationale du travail (OIT), a adopté, **en juin 2011, la Convention n°189 et la Recommandation n°201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques.**

La Convention n°189 reconnaît le droit des travailleurs domestiques de défendre leurs intérêts et constituer un syndicat. Elle protège, en outre, le droit à un salaire minimum dans les pays où celui-ci est garanti, les paiements mensuels ainsi que l'accès à la sécurité sociale, notamment en cas de maternité. La Convention accorde aux travailleurs/euses domestiques un jour de congé par semaine et régleme leur temps de travail.

Globalement, la Convention 189 reconnaît le travail domestique comme tout autre travail et garantit que les travailleurs/euses domestiques soient

traités comme tout autre travailleur en vertu de la législation du travail. Cette Convention entrera en vigueur dès sa ratification par deux pays.

Campagne «12 ratifications en 2012»

La CSI a lancé la campagne mondiale «12 ratifications en 2012» pour obtenir la ratification de la Convention 189 par 12 pays d'ici fin 2012. Des équipes de la campagne «12 ratifications en 2012» se sont mobilisés dans **81 pays** et font pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient la C189 et examinent et modifient leur législation nationale. Elles organisent des actions et des événements publics sur les droits des travailleurs/euses domestiques afin de promouvoir la C189 et toucher des groupes et organisations qui soutiennent les droits des travailleurs/euses domestiques.

Joignez-vous à notre campagne afin de soutenir les droits des travailleurs/euses domestiques dans votre pays!

Maintenez la pression sur les gouvernements et appelez à la ratification de la C189!

Que pouvez-vous faire?

Journées d'action «12 ratifications en 2012»:

♦ **Le 16 juin marquera le premier anniversaire de l'adoption de la Convention no 189. Ce sera l'occasion d'envoyer un message fort aux gouvernements pour qu'ils la ratifient, en envoyant une lettre à votre chef d'État et en tentant d'obtenir l'attention des médias, et/ou en organisant des événements et des défilés.**

♦ **Le 12/12/12 sera la date idéale pour lancer un dernier appel aux gouvernements pour qu'ils ratifient la C189 et pour annoncer les actions prévues en 2013.**

Publiez des photos des actions que vous avez menées dans le cadre de la campagne «12 ratifications en 2012» sur la page Facebook de la campagne ou envoyez-les à equality@ituc-csi.org.

♦ Jetez un coup d'œil aux sites internet «12 ratifications en 2012» <http://www.ituc-csi.org/travailleurs-euses-domestiques,513.html> et <http://www.idwn.info/>

♦ Mettez le logo 12 ratifications en 2012 sur votre site et joignez-vous à la campagne «12 ratifications en 2012» sur Facebook où plusieurs membres partagent des informations et actualisations sur la campagne: <http://www.facebook.com/groups/174009729373613#!/groups/231305920281513/>

♦ Organisez des actions, des événements en faveur des travailleurs domestiques avec les organisations et syndicats qui soutiennent la campagne. Invitez les médias, prenez des photos et mettez-les sur le web!

♦ Faites la promotion de la campagne «12 ratifications en 2012» et l'importance de la Convention 189 de l'OIT dans les forums, réunions et événements.

♦ Envoyez des lettres, des articles, des tweets sur la campagne.

♦ Inscrivez-vous au bulletin d'information «12 ratifications en 2012» (equality@ituc-csi.org)

♦ Défendez le droit des travailleurs migrants !

♦ Et beaucoup plus

La campagne «12 ratifications en 2012» est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) en partenariat avec le Réseau international des travailleurs/euses domestiques (IDWN), l'Internationale des services publics (ISP), de l'Union Internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA), de la Confédération européenne des syndicats (CES), de Human Rights Watch, de Anti-Slavery International, de Solidar, de Migrant Forum in Asia, de Solidarité mondiale et de Caritas.